

## La remontée des taux booste les fonds euros

Alors que les assureurs multiplient les offres de rentrée, quelques points essentiels à vérifier avant de signer



© Freepik

Après des années d'emballlement pour les placements en unités de compte, la remontée des taux d'intérêt a redonné des couleurs aux fonds euros, dont les Français apprécient la sécurité. En cette période de rentrée, les assureurs rivalisent de propositions, et les offres de taux bonifiés pour tout nouveau contrat d'assurance-vie se multiplient. Minimum de placement initial, assiettes des bonifications, frais de versement... Quelques points de vigilance s'imposent pour bien choisir son contrat.

Si les offres en matière d'assurance-vie se multiplient depuis l'an passé, notamment pour les contrats en ligne, c'est à la suite de la remontée des taux directeurs. Par corrélation, les taux de rendement des fonds euros, constitués pour environ 80% d'obligations, sont aussi remontés. Le taux de revalorisation moyen des fonds euros du marché français pour 2023 était de 2,6%, selon la Banque de France. Les compagnies d'assurances incitent donc à nouveau les épargnants à placer leur argent sur les fonds euros, en proposant principalement des taux bonifiés. " Ces dernières années, les assureurs encourageaient surtout les placements sur les unités de compte, potentiellement plus performantes que les fonds en euros. Le contexte était mortifère pour les assureurs, car les taux étaient très bas, voire négatifs, avec un paroxysme atteint en juin 2019. Aujourd'hui, c'est tout l'inverse, note Dominique Collot, directrice marketing et communication chez Suravenir.

Les compagnies d'assurances incitent à nouveau les épargnants à placer leur argent sur les fonds euros, en proposant principalement des taux bonifiés.

L'encours de l'assurance-vie a repris des couleurs entre 2023 et 2024, preuve que les épargnants ont répondu présent. " Les fonds euros ont retrouvé de l'intérêt pour l'épargnant, mais aussi pour l'assureur. Acheter des obligations d'État avec des rendements négatifs n'était pas intéressant. Aujourd'hui, avec la remontée des taux, les assureurs collectent beaucoup, car ils sont à nouveau capables d'offrir des rendements plus importants, complète Jérôme de Villèle, directeur général Ampli mutuelle.

## Des offres cumulables

Un cercle vertueux s'est ainsi mis en place, car plus il y a d'investissements sur les fonds euros, plus les taux de rendements se maintiennent. Qui plus est, le risque de perte en capital est quasiment nul avec les fonds euros. " Les investisseurs français apprécient le côté sécuritaire des fonds euros. Quant aux assureurs, leur but est de faire revenir l'épargne accumulée sur des livrets par les Français durant les dernières années, appuie Julie Ruffin, responsable marketing chez Bourse Direct.

La période actuelle est d'autant plus intéressante pour les épargnants qu'il est possible de profiter de plusieurs offres en même temps. " Par exemple, une bonification du rendement du fonds en euros sur encours et une autre sur versement sont cumulables, précise Dominique Collot. À cela, peuvent s'ajouter des primes de bienvenue et de parrainage à la souscription d'un nouveau contrat. " Ces offres sont assez répandues et les conditions restent accessibles. Cependant, elles sont très souvent limitées à un premier contrat, dans un objectif de conquête client. Pour des contrats déjà ouverts, des primes sur versement peuvent exister. Toutefois, si les offres peuvent paraître alléchantes, il convient d'être toujours vigilant vis-à-vis des conditions du contrat proposé par l'assureur. Certains peuvent en effet encore exiger qu'une certaine part de l'épargne soit placée sur des unités de compte, ce qui implique toujours un risque de perte de capital. Des versements réguliers peuvent également être imposés, de même qu'un minimum pour le placement initial.

## Rester vigilant sur les frais de versement

Il convient également de faire attention à l'assiette sur laquelle se basent les bonifications de taux de rendement. D'un assureur à l'autre, celle-ci peut changer. De fait, l'annonce de +1% de bonification chez l'un peut être plus intéressante qu'un +2% chez un autre. " Il ne faut effectivement pas s'arrêter aux bonus proposés et bien vérifier le taux de rendement servi sur les fonds euros en 2023, afin de vérifier la bonne rentabilité du contrat d'assurance-vie, assure Myriam Souveton, directrice marketing, digitalisation, innovation à la Carac. Néanmoins, " la présentation des offres a bien évolué ces dix-huit derniers mois pour prendre en compte ces calculs, car cela était trop complexe pour le client, affirme de son côté Dominique Collot.

À l'ouverture de tout nouveau contrat, il faut " regarder les frais sur versement, car ils réduisent le montant investi et donc la portée du bonus. Privilégiez les contrats qui proposent 0% de frais sur versement

À l'ouverture de tout nouveau contrat, il faut aussi " regarder les frais sur versement, car ils réduisent le montant investi et donc la portée du bonus. Privilégiez les contrats qui proposent 0% de frais sur versement, avertit Myriam Souveton. S'ajoutent éventuellement des frais de gestion annuels et un potentiel rendement différencié en fonction de la répartition de son épargne entre des fonds euros et des unités de compte.

Autre point de vigilance : " il vaut mieux s'assurer que son argent est bien placé sur de nouveaux fonds euros, afin de profiter immédiatement de la remontée des taux, car avec de vieux fonds, il y a un effet de retard, les anciennes obligations devant être liquidées avant d'être remplacées, rappelle Jérôme de Villèle.

En réalité, avant de choisir son contrat d'assurance-vie, deux questions sont à se poser : à quel niveau ma culture financière se situe-t-elle, et quels risques suis-je prêt à prendre ? " Ensuite, il convient d'interroger ses objectifs et de se fixer un horizon de placement. Attention à ne pas se surestimer, ni à se sous-estimer. Il faut savoir être clair avec soi-même et c'est à ça que sert le questionnaire que tout assureur doit vous soumettre avant de vous faire signer votre contrat, rappelle Stellane Cohen, présidente d'Altaprofits.

## Choisir un contrat capable de s'adapter à ses besoins

Autrement dit, il ne faut pas fier aux seuls bonus et autres offres alléchantes. " Au-delà des bonus et primes ponctuels et incitatifs, ce sont les caractéristiques du contrat qui doivent prévaloir, car l'assurance-vie est un placement sur le long terme. L'épargnant doit s'assurer que le contrat est en phase avec son profil, considérer les frais, les modes de gestion et les supports en unités de compte proposés. L'offre doit être diversifiée, mais bien composée, rapporte Julie Ruffin.

Un bon contrat d'assurance-vie doit être suffisamment souple pour évoluer avec la situation de l'épargnant.

Un bon contrat d'assurance-vie doit également être suffisamment souple pour évoluer avec la situation de l'épargnant. " Il est nécessaire de faire tous les ans un test d'adéquation pour s'assurer que le contrat correspond toujours à votre profil de risque. Pour les contrats souscrits en ligne, cela peut se faire facilement et à tout moment, ajoute Stellane Cohen.

Des options comme des versements ou des rachats partiels programmés, la possibilité de choisir son mandat de gestion et de modifier ses supports sont aussi essentiels, mais dépendent encore une fois de la souplesse du contrat souscrit. Si celle-ci est bien réelle, en fonction des performances du marché et de ses objectifs financiers, qui peuvent évoluer au cours des années de vie de contrat, le souscripteur peut modifier la répartition de son épargne entre les fonds euros et les unités de compte.

Malgré la bonne remontée des fonds euros, les unités de compte restent intéressantes, si " l'idée est de diversifier son épargne et de chercher une meilleure performance que le fonds euros à moyen terme, cela dépend vraiment de ses objectifs, relate Myriam Souveton. Quoi qu'il en soit, l'assurance-vie demeure un placement intéressant pour les petits comme pour les gros épargnants. " C'est un peu un couteau suisse, il y a plein de possibilités, peu importe son niveau de fortune, conclut Stellane Cohen.

*Marie Frumholtz*

### Les produits structurés, répandus mais coûteux et risqués

Combinant plusieurs produits financiers (obligations, actions, swap, etc.), les produits structurés prennent de plus en plus d'importance ces derniers mois : ils représentent aujourd'hui près de 40% des unités de compte présentes dans les versements sur l'assurance-vie, selon le dernier baromètre Nortia. Ils ont pour objectif affiché d'assurer un rendement optimum tout en garantissant le capital investi, en totalité ou en partie. Néanmoins, les superviseurs français pointent du doigt un risque de perte élevé, et d'importants frais prélevés auprès des épargnants. À tel point que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) travaillent actuellement sur le sujet.

Cela invite donc les épargnants à la prudence et surtout à bien lire son contrat d'assurance-vie. D'ailleurs, " depuis deux ans, l'assureur doit remettre un document normé à l'épargnant avant la souscription du contrat, qui reprend l'ensemble des projections de frais dans le temps. Cela doit notamment permettre de faire un comparatif entre les compagnies, avance Stellane Cohen, présidente d'Altaprofits. Les produits structurés n'en demeurent pas moins complexes. " Il faut toujours s'assurer en tant qu'épargnant de bien comprendre les règles du jeu avant de s'engager. Certains produits structurés comprennent des seuils, d'autres ont un capital garanti, etc. Si on ne comprend pas les risques encourus, il vaut mieux ne pas y aller, prévient Myriam Souveton, directrice marketing, digitalisation, innovation à la Carac. Il convient également de s'assurer, en cas de gestion déléguée, que la personne désignée est bien apte à gérer cette typologie de fonds.

### Les nouvelles unités de comptes de la loi industrie verte

La France cherche à financer son industrie verte en mettant à contribution un certain nombre d'acteurs, dont les assureurs, en fléchant leurs investissements vers des actifs non cotés en bourse et axés sur l'écologie. À partir du 24 octobre 2024, les épargnants français vont donc se voir proposer de nouvelles unités de compte et de nouvelles classes d'actifs. " L'épargnant va simplement avoir de nouvelles opportunités d'investissement. L'offre sera plus large. Auparavant, cette classe d'actifs était réservée à une clientèle très aisée, car le ticket d'entrée était très élevé. Cet automne, elle sera accessible à un plus grand nombre sans que cela implique une hausse des frais du contrat pour l'épargnant, explique Dominique Collot, directrice marketing et communication chez Suravenir.

" Le private equity ouvre d'autres perspectives de placement pour les clients qui souhaitent diversifier et dynamiser leur épargne, complète Myriam Souveton, directrice marketing, digitalisation, innovation à la Carac : " ce sont des unités de compte spécifiques, moins liquides, et plus risquées, mais au potentiel de performance intéressant.

En juin 2024, l'encours des assurances-vie atteignait 1 949 milliards d'euros (+2,6% sur 1 an).

Source : France Assureurs